



Avis d'opposition administrative

Par **julien31000**, le **29/08/2017** à **08:36**

bonjour a tous alors voila hier matin j'ai recu un avis d'opposition d'un montant de 3600 euro pour commencer il est ecrit dans le coureil que j'ai recu ses amendes sncf depuis novembre et decembre hors j'ai jamais rien recu a part cette lettre que je vient de recevoir 8 mois apres que les amendes on etait emise

du coup intriguer j'ai appelez le numéro donnez sur l'avis

on ma dit que j'aurais pris beaucoup d'amende sncf en novembre decembre le problème c'est que je n'ai jamais pris le train dans c'est dates la ! et je n'ai jamais était verbalisé par un controleur de train,mais la dame au telephone ma dit que c'etait par le problème et que maintenant je pouvais plus contester,que j'avais eu un delai pour contester sauf qu'elle est bien marrante je viens d'etre au courant hier.du coup je lui ai dit vous avez des preuves contre moi pour le prejucide que vous me causer .elle a oser me dire qui y'avais pas besoin de preuve qu'ils avais le droit de faire payez amende même sans preuve. après je lui ai dit que je refusez de payer et que je paierais pas etant donnez qu'ils peuvent pas prouvé.elle ma dit en gros que c'etait pas son problème et elle ma racrocchez au nez !

que puije faire juridiquement ,ai je le droit de refuser de payer si ils n'ont aucune preuve prouvant les faits

que puije faire contre le préjudice moral que je suis victime !

je vous remercie d'avance de votre aide